

Le Quotidien, Le mardi 10 juil 2007

RIVIÈRE AUX SABLES

## Québec autorise le creusement d'un seuil

Marc-Olivier Doré

JONQUIÈRE

**Le gouvernement du Québec a autorisé le creusement d'un seuil dans la rivière aux Sables, à quelques jours du 11e anniversaire du déluge.**

"La préoccupation première à cette étape vise à hausser le niveau de sécurité de la population riveraine du lac Kénogami et des deux rivières servant d'exutoires, soit les rivières aux Sables et Chicoutimi", fait savoir le ministre responsable du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Claude Béchar, dans le communiqué transmis aux médias en fin de journée, hier.

Il affirme notamment que le projet est jugé acceptable sur le plan environnemental.

Par ailleurs, une éventuelle réfection du pont Saint-Dominique pourrait compliquer les travaux sur la rivière. La construction aura 50 ans en 2008. Dans le communiqué d'hier, on ne mentionne pas d'entente particulière avec le ministère des Transports à ce sujet.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune annonce déjà qu'une aide financière sera versée aux résidents du secteur devant être relogés pendant les travaux. Le ministère s'engage aussi à faire une étude sur la stabilité des berges de la rivière et à produire une carte des zones inondables.

### Claude Collard satisfait

Le président de l'Association pour la protection du lac Kénogami (APLK), Claude Collard, se réjouit de voir que les efforts de son groupe ont porté ses fruits. "Cela semble parti dans une bonne direction. Il reste à concrétiser tout ça, mais c'est du sérieux. Le gouvernement a la volonté d'aller de l'avant", explique-t-il. M. Collard est maintenant confiant de voir le projet se ficeler rapidement. Il espère que le gouvernement sera bientôt fixé sur ce qui sera fait au pont Saint-Dominique pour ne pas retarder les travaux.

En 2006, Québec a établi un plan pour régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami. Il a alors prévu le creusement du seuil pour 2008-2009. Le dossier a été acheminé au Conseil des ministres en janvier dernier.

N'ayant pas eu de nouvelles du projet, M. Collard a envoyé une lettre au ministre Béchar le 25 juin, lui demandant d'agir rapidement. "Lorsque le ministère m'a annoncé la nouvelle aujourd'hui (hier), on m'a dit que l'autorisation a passé au Conseil des ministres la semaine dernière", indique-t-il. Il dit avoir de la difficulté à réaliser l'ampleur de la nouvelle après le nombre d'heures passées à travailler sur le dossier.

Le président de l'APLK n'avait pas réussi à avoir un rendez-vous avec le ministre Claude Béchar, de passage dans la région aujourd'hui.